



# ASSEMBLÉE NATIONALE

## 14ème législature

### équipements

Question écrite n° 53588

#### Texte de la question

M. François Cornut-Gentile interroge M. le ministre de la défense sur le programme Contact destiné à remplacer les postes de radio actuels dont les PR4G. Notifié en juin 2012, ce programme doit permettre une livraison des premiers systèmes aux forces à la fin de la décennie. Compte tenu de la nécessité de ne pas alourdir l'équipement emporté par les fantassins, il lui demande d'indiquer les préconisations faites par les forces en ce qui concerne le poids des futurs postes de radio.

#### Texte de la réponse

Lors de la phase de recueil des besoins, associée à la conduite du programme « CONTACT », les armées ont privilégié l'option d'un poste de radio portatif à celle d'un matériel portable à dos d'homme afin d'équiper les forces débarquées. A cette occasion, elles ont souhaité qu'une attention particulière soit portée aux caractéristiques techniques des postes de radio dont seront dotés les chefs de section et chefs de groupe « FELIN » pour le combat à pied, à la fois en termes de poids (ne devant pas excéder celui des appareils actuellement en service), d'encombrement, de maniabilité et de rusticité. Dans ce contexte, la miniaturisation et l'accroissement des performances des nouveaux équipements électroniques permettront notamment de réduire le volume des postes de radio et d'augmenter leur autonomie. De plus, la capacité bi-bandes monovoie (VHF ou UHF) du poste de radio portatif « CONTACT » contribuera à l'allègement du combattant, qui pourra employer un unique appareil pour assurer alternativement différentes liaisons.

#### Données clés

**Auteur :** [M. François Cornut-Gentile](#)

**Circonscription :** Haute-Marne (2<sup>e</sup> circonscription) - Les Républicains

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 53588

**Rubrique :** Défense

**Ministère interrogé :** Défense

**Ministère attributaire :** Défense

#### Date(s) clé(s)

**Question publiée au JO le :** [15 avril 2014](#), page 3293

**Réponse publiée au JO le :** [27 mai 2014](#), page 4272